



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 02 février, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 25 janvier 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la Treille à Saint-Pierre d'Albigny en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Thierry	MARTIN (Suppléant)	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoît	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		S. DUPARC	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

07-2023 - PROLONGATION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME REGIONAL D'AIDES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT AVEC POINT DE VENTE

Rapporteur : Stéphane DUPARC

Depuis mai 2019, la Communauté de communes Cœur de Savoie participe au programme d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Cette participation a fait l'objet de plusieurs délibérations : 85-2019 du 23 mai 2019 pour la mise en place de l'aide et 14-2022 du 10 février 2022 pour la prolongation de l'aide en 2022.

Depuis la mise en service de ces aides à l'investissement des points de vente avec vitrine en Cœur de Savoie, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un élément de réponse aux questions de modernisation est apporté aux entreprises.

A condition de répondre à certains critères d'éligibilité, les entreprises du territoire bénéficient ainsi d'une subvention qui contribue à la modernisation du point de vente (vitrine, aménagements, équipements, accessibilité...) : depuis 2019, douze dossiers d'entreprises ont été présentés, venant en appui à près de 620 000 euros d'investissement de projets de modernisation, avec un potentiel de 148 000 euros de subventions publiques, dont 49 000 € à la charge de Cœur de Savoie.

Le premier avenant à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises signée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Cœur de Savoie est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. Comme la Région vient de présenter un nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2026, elle propose de signer une nouvelle convention entre les deux collectivités, afin que les entreprises de Cœur de Savoie puissent continuer à bénéficier de ce soutien. Cette convention serait conclue pour la durée du SRDEII ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé.

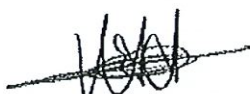
Enfin, dans le cadre de l'aide, chaque année la Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice considéré afin de couvrir la part de la dépense subventionnable qui lui incombe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de signature de la nouvelle convention à la participation de la Communauté de communes au programme d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget des exercices considérés afin de couvrir la part de la dépense subventionnable qui incombe à la communauté de communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en place de cet avenant et à son exécution.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS